



Mairie
17, Route de Landerneau
29460 IRVILLAC
Téléphone : 02 98 25 83 56
Télécopie : 02 98 25 93 37
Courriel : info@irvillac.fr

KELEIER IRVILHAG

Les nouvelles d'Irvillac
Bulletin communal d'informations



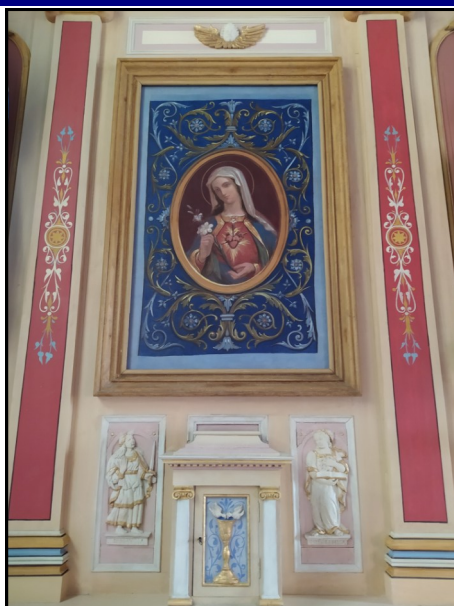
Numéro 208

AVRIL 2020

Abonnez-vous à la newsletters, sur votre site www.irvillac.fr !

Blog Communal : « <http://irvillac.over-blog.com> »

Chapelle Notre Dame de Lorette



Les travaux de restauration du mobilier de la Chapelle Notre Dame de Lorette viennent de s'achever, vous pourrez découvrir le travail d'orfèvre effectué par les artisans lors des prochains évènements.





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020

Cette dernière réunion de Conseil Municipal de la mandature 2014-2020, a été consacrée aux votes du compte de gestion du trésorier ainsi que des comptes administratifs et des budgets prévisionnels de la commune et du lotissement communal.

Les élus ont approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion, présenté par le trésorier de Daoulas ainsi que les comptes administratifs et les budgets prévisionnels de la commune et du lotissement communal résumés comme suit :

Compte Administratif 2019 - Commune	
Fonctionnement	
Dépenses	931 792,58 €
Recettes	1 086 689,49 €
Résultat de l'exercice	154 896,91 €
Report 2018	23 182,20 €
Résultat de clôture	178 079,11 €

Investissement	
Dépenses	502 536,39 €
Recettes	663 048,51 €
Résultat de l'exercice	160 512,13 €
Report 2018	- 64 391,88 €
Résultat de clôture	96 120,25 €
Résultat global	274 199,36 €

Compte Administratif 2019 - Lotissement	
Fonctionnement	
Dépenses	182 851,34 €
Recettes	182 851,34 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Report 2018	0,00 €
Résultat de clôture	0,00 €

Investissement	
Dépenses	182 851,34 €
Recettes	181 591,34 €
Résultat de l'exercice	- 1 260,00 €
Report 2018	- 181 591,34 €
Résultat de clôture	- 182 851,34 €
Résultat global	- 182 851,34 €

Le Maire, Jean Noël LE GALL, a souligné que les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget de la commune sont positifs pour l'année 2019 et représentent 154 896 € pour le fonctionnement et 96 120 € pour l'investissement.

Ces excédents ont été affectés au budget d'investissement de l'année 2020 qui sera principalement consacré aux dépenses d'entretien et de rénovation de voirie. Le Conseil Municipal a également approuvé des prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement à hauteur de 1 030 967 € ainsi que des prévisions de dépenses et de recettes en investissement à hauteur de 782 764 €.

Il convient de souligner que les élus n'ont pas augmenté les taux d'imposition pour l'année 2020.

Le trésorier de Daoulas a également souligné que les produits réels de fonctionnement du budget communal ont augmenté sur la période 2014/2018 malgré la baisse de la Dotation globale de fonctionnement liée à la contribution au redressement des finances publiques. Il a aussi indiqué que l'autofinancement est en nette progression sur cette période et que la commune dispose de plusieurs leviers pour améliorer encore sa situation financière et notamment la fiscalité et la maîtrise des charges de fonctionnement.

Lors de la séance de Conseil les élus ont également autorisé le Maire à signer une convention de partenariat intercommunal pour soutenir financièrement l'action du CCAS de Loperhet qui vient de prendre en charge la gestion de l'EHPAD de Daoulas. La participation de la commune d'Irvillac à ce fond de soutien a été fixée à 11 735 €.

La séance s'est achevée sur cette décision.

En question diverses, Patrick LE HENAFF, a rappelé que la commune venait de contractualiser avec la société INFOCOM EDITION, pour la réalisation d'un plan de la commune pour soutenir l'action économique et touristique sur son territoire.

Elections Municipales du 15 Mars 2020



Election du 15 Mars 2020

Saisie des résultats

Département	Commune	Bureau de Vote
29	086	0001

Département	Finistère
Commune	Irvillac
Inscrits prévus	1 063
Inscrits	1 059
Abstentions	612
Votants	447
Blancs	17
Nuls	29
Exprimés	401

N° panneau	Code dépôt	Liste conduite par	Voix
I	002	M LE GALL Jean, Noël	401

20 Avril 2020 - Don du sang à LOPERHET

Don du sang à LOPERHET le 20 avril:

Même pendant cette crise tragique de Coronavirus, il est nécessaire d'avoir des produits sanguins afin de soigner des malades et blessés. L'Etablissement Français du Sang maintient donc ses



activités en site fixe et sur les collectes mobiles. Bien entendu, toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre sur l'ensemble des collectes pour éviter les risques de transmission du virus. Ainsi, tous les donneurs doivent respecter des distances de sécurité en restant à un mètre des autres donneurs, le personnel de collecte et les bénévoles des associations de donneurs sont équipés de masque, etc. Toutes les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées pour que les donneurs puissent continuer à donner leur sang. L'EFS demande à tous les donneurs de bien respecter les gestes barrières, qui sont très efficaces pour limiter les risques de transmission du virus.

La salle KERNEIS n'étant pas adaptée pour respecter ces règles de précaution, nous avons pris la décision de reporter la collecte de DAOULAS à l'espace du TRIMARAN à LOPERHET, en accord avec les 2 mairies. Les horaires sont de 8h 15 à 12h 30.

Les citoyens sont autorisés à se déplacer pour aller donner leur sang sur les sites de collecte, sous réserve qu'ils remplissent l'attestation officielle ou une déclaration sur l'honneur indiquant aller donner leur sang, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables. Il leur faut ajouter après avoir coché la 4ème case la mention: "Don du Sang".

Information importante: il est indispensable de prendre rendez-vous sur le site monrendezvousdondusang. A partir du lundi 13, il sera possible aux volontaires de s'inscrire en cliquant à partir de ce site, sur la région Bretagne, puis compléter la commune "LOPERHET" concernée ainsi que la date (20 avril), cliquez sur la poche de sang et choisissez votre heure désirée. Sans rendez-vous les donneurs ne seront pas pris. Ils pourront s'inscrire pour une collecte ultérieure ou un don en site fixe à BREST ou QUIMPER.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute infos: Jeanne GUEGUEN ou Bernard LE LOUS tél: 06 87 98 03 07

Vie associative - L'ES Mignonne a organisé un stage de foot



L'Es mignonne a organisé un stage de football sur deux jours des U13 aux U7 du 20 au 21 Février

1^{er} jour: Futsal et découverte d'autres sports à L'école nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire. IMT Atlantique Plouzané, déplacement en bus et repas en commun au restaurant d'entreprise.

2^{ème} jour: au stade municipal de St Urbain, le matin entraînement et matchs, après midi course d'orientation sur le Football.

Un goûter a clôturé le stage sous la responsabilité de Florian Fesselier, Riwan Subira, Luc Ben aidés par les U17 - U15 Mewen Berregard, Karl Guillou, Ethan Le marrec, Lylian Le vey, Tom Moal puis Jean Louis Guillerm, Olivier Poher et Robert Le meur.



POINT SUR LA SITUATION

Dans cette période de crise sanitaire exceptionnelle la Collectivité s'organise pour maintenir la continuité d'activité (Arrêté municipal page 5).

Monsieur le Maire voudrait également signaler la solidarité extraordinaire qui s'est créée spontanément sur la commune depuis le début de la crise.

Outre le fait que beaucoup d'Irvillacois se sont portés volontaires pour aider les personnes vulnérables ou isolées, des associations, des exploitants agricoles de la Commune ont spontanément mis à disposition des cabinets infirmiers du matériel de protection (blouses, combinaison, charlottes) pour leur permettre d'assurer leurs missions dans de meilleures conditions.

La commune a également mis à disposition de ces professionnels de santé un véhicule utilitaire pour assurer leurs déplacements.

Le CCAS d'Irvillac est également entièrement mobilisé pour venir en aide à nos administrés qui le souhaitent.

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**

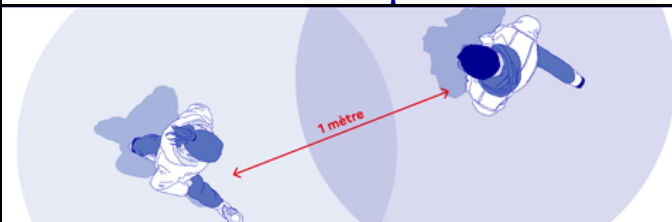


Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres



L'atelier couture du **Comité des Fêtes d'Irvillac** confectionne des masques en tissus pour le personnel soignant ou en contact avec la population. Le Comité des fêtes tient à remercier les filles de l'atelier couture qui se donnent à fond pour réaliser tous ces masques.

Ils ont été donnés à Monsieur Joël Anglar de Daoulas qui a fourni le matériel nécessaire à la fabrication (généreusement donné par [Armor Lux](#)) et ensuite redistribués par la mairie de Daoulas.

Le comité adresse également un grand MERCI aux habitants de la commune pour leur générosité, de nombreux dons d'élastiques ont permis de réaliser de nombreux masques. De plus le Comité des Fêtes d'Irvillac a fait un don de 300 housses de protection de sièges.



Envoyé en préfecture le 25/03/2020
 Reçu en préfecture le 25/03/2020
 Affiché le
 ID : 029-212900864-20200324-AR202002-AR

ARRÊTÉ n° 2020-02

Arrêté municipal portant sur l'organisation temporaire des services

Le Maire de la commune d'Irvillac,

- Vu l'arrêté du 14 mars 2020, du Ministre des solidarités et de la santé, relatif aux mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation du virus COVID-19,
- Vu les articles L.2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la voirie routière,
- Considérant qu'il convient de mettre en œuvre les mesures de protection de la population ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter de ce jour 24 mars 2020, et jusqu'à la fin de la crise sanitaire, un plan de continuité d'activité est mis en place dans les services administratifs et techniques de la commune pour assurer le maintien des activités indispensables au fonctionnement de la collectivité.

Article 2 : L'accueil physique du public sera remplacé par un accueil téléphonique :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
14h00 - 17h00	14h00 - 17h00			14h00 - 17h00

Article 3 : Un accueil physique, jugé indispensable, pourra se faire sur rendez-vous, après mise en place de mesures de protection, pour l'enregistrement de certains actes d'état civil.

Article 4 : Les célébrations de mariage, de parrainage civil et l'enregistrement des PACS seront reportés, sauf exception.

Article 5 : L'école maternelle et élémentaire restera fermée en dehors du service minimum, mis en place par l'I.E.N. à destination des familles dont les parents seront considérés comme prioritaires.

Article 6 : Le service public de la voirie communale sera maintenu, en priorisant l'entretien nécessaire de la voirie, dans le respect des gestes barrières et des consignes de sécurité s'appliquant aux chantiers.

Article 7 : Les activités du CCAS seront maintenues pour assurer le lien avec les personnes vulnérables et subvenir à leurs besoins (portage de repas, accompagnement psychologique et médico-social).

Article 8 : Les établissements communaux recevant du public seront fermés jusqu'à la fin de la crise sanitaire (salle polyvalente, salles de réunion, les terrains de sport ainsi que les parcs et jardins, et les aires de jeux) afin d'éviter tout regroupement de population.

Article 9 : Monsieur Le Maire d'Irvillac et Monsieur Le Secrétaire Général de Mairie, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Daoulas, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, et publié dans la presse locale.

Comité du Souvenir Français d'Irvillac - Cérémonie pour le Second Maître Roc'hongar



"Un marin d'Irvillac sorti de l'oubli"

Dans le but de rendre hommage à 100 combattants morts pour la France en 1939, à l'occasion du 80^e anniversaire de la "Drôle de guerre" le comité du Souvenir Français de IRVILLAC a travaillé avec la famille du second-maître Pierre François Marie ROC' HONGAR mort pour la France, lors du drame du PLUTON, le mouilleur de mines qui a explosé le 13 septembre 1939 à Casablanca au Maroc faisant 207 morts dont 196 marins et 171 blessés.

Message délivré par Madame Michèle SAUSSEY MAJEWSKI, présidente du Comité du Souvenir Français de IRVILLAC et ses environs :

C'est avec une émotion toute particulière, avec vous, si nombreux, que nous avons participé à "l'intronisation" au Cénotaphe de Saint Mathieu, du second maître Pierre François Marie ROC'HONGAR.

Il rejoint, ici, ses frères d'arme avec les honneurs qui lui étaient dus.

Cet événement est un aboutissement, c'est en somme la synthèse des missions qui sont les nôtres.

Aujourd'hui, en honorant le second maître, nous honorons aussi la mémoire de tous les marins morts pour la France, lors du drame du PLUTON

Aujourd'hui, nous complétons ce lieu érigé en mémoire des marins qui périrent pour la patrie.

Aujourd'hui, à travers ce lieu nous sommes passeurs de mémoire, nous transmettons aux futures générations le flambeau du souvenir

A nous le Souvenir, à lui l'immortalité

Cette cérémonie, à caractère familial s'est déroulée en présence des autorités départementales du Souvenir français du FINISTÈRE, mais aussi en présence responsables de l'UNC et du souvenir Français de plusieurs communes au "Mémorial national de Saint Mathieu le 1^{er} mars 2020.

De nombreux porte-drapeaux, jeunes et anciens étaient également présents à cette cérémonie.

Informations diverses



CORONAVIRUS / RESTRICTION DES ACTIVITÉS DE CHASSE ET DE DESTRUCTION

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces gouvernementales du 16 mars, la FDGDON 29 tient à vous informer sur la conduite à tenir concernant vos activités de chasse et destruction dans les 15 prochains jours.

Ainsi, le décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 précise les termes suivants :

Afin de prévenir la propagation du virus covid-19, est interdit jusqu'au 31 mars 2020 le déplacement de toute personne hors de son domicile à l'exception des déplacements dérogatoires, dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et en évitant tout regroupement de personnes.

Ainsi, sur la base de ce décret, le préfet du Finistère :

INTERDIT CE JOUR ET JUSQU'A NOUVEL ORDRE TOUTE FORME DE CHASSE ET DE DESTRUCTION QU'ELLE SOIT INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE.

Les opérations de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sont donc suspendues.

Dans la mesure du possible, merci de faire circuler cette information aux piégeurs du réseau.

Nous faisons appel à votre civisme et votre responsabilité individuelle pour limiter la propagation de l'épidémie et protéger collectivement la population.

Le président de la FDGDON Finistère,
J.F. TREGUER.

CLUB DE KARATE du style Shotokan de l'école OHSHIMA, affilié à la Fédération française de karaté. Depuis 2014, date de création du club, nous nous entraînons à la salle Omnisports du collège de Coat Mez à Daoulas, sur le créneau du dimanche matin 10h00 – 11h30 (réservé aux adultes).

Nous élargissons nos créneaux à un public plus large à savoir les enfants et adolescents à partir de 12 ans, qui se déroulerait les mercredi de 16h00 à 17h00, toujours dans cette salle du collège de Coat Mez.

Notre page Facebook fraîchement créée est consultable au nom suivant : " Karaté - Pays de Daoulas ". Pour plus d'information n'hésitez pas à nous contacter

Philippe VAIREAUX Président au 06 84 98 49 65 ou Victor SEGALIN secrétaire au 06 23 72 97 40.

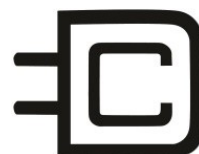


DA CRUZ Tony

Electricité Générale
Lavadur - 29 460 IRVILLAC
07 65 89 29 29



contact@dacruz-electricite.fr



Artisan électricien, installé depuis peu à Irvillac, je vous propose mes services pour tous types de travaux électriques.

Pour les dépannages bien sûr, mais aussi pour les installations complètes (neuf ou rénovation).

Le tertiaire fait également partie de mon champ d'activité : commerçants, administrations, bailleurs, petites industries ou collectivités.

Si vous recherchez un professionnel fiable vous garantissant une prestation de qualité et un réel service après-vente, contactez-moi !



dacruz-electricite.fr

LA COLLECTE DES DÉCHETS D'AMIANTE LIÉ

Pour les particuliers de la Communauté de communes
du Pays de Landerneau-Daoulas

L'AMIANTE EST UN DÉCHET DANGEREUX

À ce titre, la réglementation impose des conditions particulières de dépôts

QUI PEUT DÉPOSER DE L'AMIANTE ?

Uniquement les particuliers résidant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas munis d'un justificatif de domicile.

DANS QUELLES DÉCHÈTERIES DÉPOSER DE L'AMIANTE ?

Dans les 2 déchèteries du territoire (Daoulas et Plouédern)

QUELS TYPES DE DÉCHETS D'AMIANTE PEUT-ON DÉPOSER ?

Il s'agit des déchets d'amiante lié qui se présentent le plus souvent sous forme d'amiante ciment ou de fibro-ciment :

- éléments de bardage, de couverture : tôles ondulées, ardoises...
- de canalisations : tuyaux, gouttières, vide ordures, conduits de cheminées...
- d'éléments d'intérieur : cloisons, plaques d'isolation, faux plafonds...
- d'autres objets : jardinières, clapiers...

Il faut éviter de casser ces déchets

À QUELLES CONDITIONS CES DÉCHETS SONT-ILS ACCEPTÉS ?

Seuls les déchets préalablement emballés seront acceptés. Les déposants peuvent retirer un sac en déchèterie avant dépôt.

QUELS SONT LES DÉCHETS D'AMIANTE REFUSÉS ?

Il s'agit de l'amiante libre et l'amiante friable. Peuvent être considérés comme friables les floccages, calorifugeages, enduits, joints, terres polluées, dalles... Du fait de leur caractère volatil, ces déchets sont les plus dangereux pour l'homme et l'environnement.

QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION DE L'AMIANTE ?

Lors de la manipulation, protégez-vous avec des masques anti poussières, des gants étanches et des lunettes

Ne pas casser, découper ni frotter les éléments à base d'amiante.

Il est préférable d'humidifier pour éviter l'émission de poussière.

Les dépôts sauvages sont interdits

Une question ?
Appelez le service environnement
02 98 21 34 49
environnement@ccpld.bzh



SCHÉMA DE DÉPÔT DE L'AMIANTE LIÉ

ÉTAPE 1

PRÉPARATION DU CHARGEMENT PAR LE PARTICULIER

- Retirer les sacs à la déchèterie muni d'un justificatif de domicile
- Conditionner le déchet à domicile en portant des équipements de protection individuelle : fermeture des sacs en « col de cygne »
- Filmer les grands éléments

ÉTAPE 2

DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE

- Se présenter à l'agent d'accueil avant tout dépôt
- Présenter un justificatif de domicile

ÉTAPE 3

VÉRIFICATION DU CONDITIONNEMENT

- Contrôle visuel par l'agent

Fermeture en "col de cygne"



Avec ces modalités de dépôts d'amiante, vous respectez les dispositions garantissant la sécurité et la santé pour tous.



Communiqué de presse
27 mars 2020

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : les dispositions durant le COVID 19

Vente de bacs et de composteurs : service suspendu

L'accueil physique et téléphonique au service environnement est suspendu. Les ventes de bacs et de composteurs ne sont plus possibles. Les nouveaux résidents ne disposant pas de bacs à ordures ménagères doivent appeler l'accueil général de la collectivité au 02 98 21 37 67.

Déchèteries et aires de déchets verts : service suspendu

Compte tenu des mesures de confinement, les 2 déchèteries sont fermées ainsi que les aires de déchets verts : les tontes de gazon, tailles de haies, « doivent impérativement être stockées ou traitées à domicile ». Quelques conseils en ce sens sont mis en ligne sur notre site internet.

Collectes des ordures ménagères et des recyclables : service maintenu

Le transfert et le traitement des ordures ménagères restent la priorité pendant cette période. Quelques règles sont à respecter pour assurer la sécurité des agents et faciliter leur travail :

- Veillez à présenter les ordures ménagères en sacs bien fermés, notamment pour les mouchoirs, masques et autres déchets en lien direct avec le virus.
- Regroupez autant que possible votre bac avec celui de vos voisins pour faciliter le travail des équipes de collecte qui fonctionnent en équipage restreint durant cette période (1 agent de collecte à l'arrière au lieu de deux habituellement).
- Ne pas surcharger les bacs avec des objets encombrants qui devraient être déposés en déchèteries ou avec des déchets verts. Ces déchets doivent être conservés chez vous en attendant la réouverture des déchèteries et aires de déchets verts. Le respect de cette consigne contribue à préserver les conditions de travail des agents de collecte.
- Ne pas mettre de verre dans les bacs de collecte. Le ramassage du verre dans les colonnes à verre est maintenu. Merci de continuer à trier votre verre et le déposer dans les colonnes à proximité de votre domicile.

Le respect de ces consignes contribuera à faciliter le travail de tous les agents, publics ou privés, qui œuvrent au quotidien, dans ces conditions particulières, de la collecte en passant par le transport et le traitement, afin d'assurer un service indispensable.

Contact presse : Enora PERHIRIN - enora.perhirin@ccpld.bzh - 06 22 85 47 72

JOBS D'ÉTÉ

Devenez accompagnateurs de nos séjours de vacances pour ADULTES en situation de handicap.

avec ou sans BAFA

epal.asso.fr

02 98 41 84 09 (BREST) - 02 99 27 67 30 (RENNES) - 02 40 40 77 58 (NANTES)

L'Association EPAL, basée à Brest, recrute des accompagnateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir 2, 3 ou 4 semaines sur l'un de nos 200 séjours, rejoignez nos équipes d'animation ! 250 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite (1 week-end et 1 samedi)
- Permis B obligatoire

Pour plus de renseignement et postuler :
<http://www.epal.asso.fr/postuler-en-ligne.php>

Bulletin Communal



Directeur de la publication : Mr le Maire,
jean.noel.le-gall@irvillac.fr
Rédaction : Samuel Bourdet,
bulletin@irvillac.fr
Information : Margaret Hautefort Laurans,
info@irvillac.fr
Site : www.irvillac.fr
Blog : <http://irvillac.over-blog.com>

Services de Garde



URGENCES

SAMU **15**
 Pompiers **18**
 Police **17**



Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables (fonctionne également avec téléphones fixes). Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

* Week-end, jour férié, nuit :

- Pour accéder au service de garde des médecins du secteur de Daoulas **COMPOSER le 15.**
- Pour la pharmacie composer le **3237.**



* Taxi Oudin, Transport Malade Assis : 02 98 25 82 64

* Ambulances A.B.I. : 02 98 25 78 83

* Cabinets Infirmiers :

- HAMONOU Christine / SALVE Anne / EUSTACE Annie
 7, Rue de la Vierge - 02 98 25 98 23 / 06 30 39 13 80
- CARRE Myriam / GAUBERT Anne
 5 bis, Route de Landerneau - 02 98 25 93 18

Secrétariat ouvert au Public :

Lundi-Mardi-Vendredi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 17h00
 Mercredi-Jeudi-Samedi : 9h00 - 12h00

Horaires d'Été (juillet - août) :

Du Lundi au Vendredi : 9h00 - 12h00

Tél : 02.98.25.83.56 / Fax : 02.98.25.93.37

Permanence des élus :

Mr LE GALL Jean-Noël : Maire

Permanence sur RDV

06.81.09.71.48

02.98.25.81.20

LE HENAFF Patrick : 1er Adjoint au Maire

Patrimoine/Voirie/Bâtiments communaux

Permanence le Mardi de 10h à 12h

Tél : 02 98 25 87 45

Port : 06 95 20 12 38

patrick.le-henaff@irvillac.fr

KERVERN Laurence : 2ème Adjoint au Maire

Vie sociale/Affaires scolaires et Petites enfance

Permanence le Lundi de 10h à 12h

Tél : 02 98 25 84 77

Port : 06 38 41 22 10

laurence.kervern@irvillac.fr

LE CANN Yvonne : 3ème Adjoint au Maire

Environnement, Urbanisme et Cadre de vie

Tél : 02 98 25 90 43

Port : 06 75 23 17 32

Conseillers délégués :

CORRE Marie-Catherine : Affaires scolaires et Petites enfance

FIDELIUS Sabrina : Animation et vie associative

MARHIC André : Voirie

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES :



Demandées :

RAOULT Mathieu, 2, bis allée des Genêts : Portail

SAVONNET Jean Marc, 10, résidence Ti-Bian : Piscine

Accordées :

KERMANACH Aurélie, 4, bis rue du 16, Août 1944 : Fenêtre de toit

BLOUET Glenn, 5, lotissement Park Huella : Abri de Jardin

MARCHESSÉ Yvon, 1, Park Huella : Abri de Jardin

GUILLOU Maxime, 1, lotissement Park An Heol : Clôture

DUBOIS Eric, 4, route du Tréhou : Rénovation toiture et ouverture

SIMONI Flavio, 18, ter rue du 16 Août 1944 : Carport

BERTHOU Eric, 8, Malanty : changement d'ouverture

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Demandés :

KERBAUL Romain, 3, Bodenes : projet de réhabilitation

HAMONOU Philippe, 6, chemin Pont Ar C'hlan : Abri pour véhicule

Accordés :

SUBIRA Riwan, allée des Genêts : Construction d'une maison d'habitation

Etat Civil

Naissance :

06/03 : Thibault LAURENT, 39, bis route de Landerneau

14/03 : Manec'h BLOUËT, lotissement Park Huella

Décès :

19/02 : Marie BRETON veuve GOURVEZ, Coatnant

Informations Municipales

Pour joindre l'Agence Postale :

09 71 33 83 89



AGENCE POSTALE
COMMUNALE



RECENSEMENT des jeunes au Service National

Tous les jeunes Français et Françaises (ou le tuteur légal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent, à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille. Une « attestation de recensement » sera remise au jeune et doit être conservée précieusement. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens. Le recensement permet d'effectuer la Journée Défense Citoyenneté.